

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL,
TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE,
LE 1^{ER} MARS 2021, À 19 H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARIANE PARÉ, MAIRE

Sont présents :

Mme Mariane Paré, maire
M. Alain Dodier, conseiller
M. Michel Gagné, conseiller
Mme Marjolaine Larocque, conseillère
M. Réjean Cloutier, conseiller
Mme Isabelle Bibeau, conseillère

Est Absente :

Mme Véronick Beaumont, conseillère

Secrétaire d'assemblée :

Mme Solange Masson, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal
 - 3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février et de la séance extraordinaire du 15 février 2021.
4. Suivi des comités
5. Correspondance
 - 5.1 Correspondance générale
 - 5.2 Demande de don
 - 5.3 Cotisation et adhésion
 - 5.4 Demande d'appui
 - 5.4.1 Demande d'appui du COGESAF
 - 5.5 Représentation
 - 5.6 Invitation
6. Administration
 - 6.1 Ajout à la résolution 2020-032 - Délégation pour la signature de l'acte d'achat pour le lot 4 199 046
7. Transport – Voirie
 - 7.1 Reddition de comptes - PPA-CE
 - 7.2 Renouvellement du bail – garage municipal
 - 7.3 Achat de ponceaux
 - 7.4 Achat d'une débroussailleuse
 - 7.5 Achat de feux de circulation de chantier
 - 7.6 Travaux printaniers d'urgence
 - 7.7 Travaux réalisés dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale
8. Sécurité publique
 - 8.1 Adoption du rapport financier 2020 – Régie incendie des Rivières

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

9. Urbanisme
 - 9.1 Offre d'achat du lot 6 275 400
 - 9.2 Offre d'achat du lot 6 275 403
 - 9.3 Demande de dérogation mineure lot 4 198 317
 - 9.4 Dépôt du procès-verbal du CCU du 10 février 2021
 10. Hygiène du milieu
 - 10.1 Dépôt du bilan 2020 - Mouvement j'y participe
 - 10.2 Adoption du rapport financier 2020 de la Régie intermunicipale des Hameaux
 - 10.3 Candidature citoyenne au comité consultatif en environnement
 - 10.4 Plan d'action concerté sur la réduction des matières résiduelles
 - 10.5 Écocentres mobiles
 - 10.6 Dépôt du procès-verbal du CCE du 11 février 2021
 11. Loisir et culture
 - 11.1 Fête nationale – demande de subvention
 - 11.2 Fête nationale – adoption du budget
 - 11.3 Fête des bénévoles
 12. Développement
 13. Trésorerie
 - 13.1 Comptes
 14. Avis de motion
 15. Adoption de règlement
 - 15.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement d'emprunt camion 10 roues avec équipements de déneigement no 2021-259
 - 15.2 Adoption du Règlement d'emprunt 2021-261 pour le programme TECQ 2019-2023
 16. Divers
 17. Présentation de projets citoyens
 18. Période de questions
 - 18.1 Réponses aux questions des citoyens
 - 18.2 Questions des citoyens
 19. Points du maire et suivi des activités du mois
 20. Clôture de la séance
 21. Levée de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment le quorum, Mme Mariane Paré, présidente d'assemblée ouvre la séance à 19 h 01.

2. ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 2021-031

IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, par conséquent, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

**3.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février et de la séance extraordinaire du 15 février 2021
RÉSOLUTION NO 2021-032**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février et de la séance extraordinaire du 15 février 2021.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

QUE le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février et de la séance extraordinaire du 15 février 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES COMITÉS

5. CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance générale

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du 1^{er} février 2021.

5.2 Demande de don

5.3 Cotisation et adhésion

5.4 Demande d'appui

**5.4.1 Demande d'appui du COGESAF
RÉSOLUTION 2021-033**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a adopté une politique de gestion durable de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le COGESAF souhaite déposer une demande de financement communautaire dans le cadre du programme ÉcoAction d'Environnement et Changements Climatiques Canada;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé vise l'amélioration de la gestion de l'eau sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre avec le point 3.3 de notre planification stratégique, soit « Soutenir les associations et travailler en collaboration pour assurer la préservation de la qualité de nos plans d'eau ».

**IL EST PROPOSÉ PAR MME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

QUE la Municipalité de Dudswell accorde une contribution de 2 500 \$ pour soutenir le projet et accepte de consacrer du temps en ressources humaines pour l'élaboration du diagnostic, la mise en œuvre et la planification des mesures d'adaptations nécessaires ainsi que pour la participation à l'ensemble des rencontres prévues dans le cadre du projet;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 460 00 349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Représentation

5.6 Invitation

6. ADMINISTRATION

**6.1 Ajout à la résolution 2020-032 - Délégation pour la signature de l'acte d'achat pour le lot 4 199 046
RÉSOLUTION 2021-034**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ (CONTRE : MICHEL GAGNÉ)**

D'AJOUTER QUE la dépense soit imputée au surplus affecté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7. TRANSPORT - VOIRIE

**7.1 Reddition de comptes PPA-CE
RÉSOLUTION 2021-035**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité approuve les dépenses d'une somme de 10 554 \$, relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321 conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.2 Renouvellement du bail – Garage municipal
RÉSOLUTION 2021-036**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité et 9146-8801 Québec inc. (Excavation Lyndon Betts) pour la location d'une partie de l'immeuble situé au 517, route 112, à Dudswell en septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'article 5 de ladite entente concernant le renouvellement de la convention de location;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de se prévaloir de l'option de renouvellement de ladite entente pour une période additionnelle d'un (1) an, tel que décrit à l'article 5.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la directrice générale soit autorisée de transmettre au propriétaire, 9146-8801 Québec inc. (Excavation Lyndon Betts), un avis à l'effet que la Municipalité désire se prévaloir de l'option de renouvellement pour une période additionnelle d'un (1) an, tel que décrit à l'article 5 de la convention de location intervenue en septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.3 Achat de ponceaux
RÉSOLUTION 2021-037**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédera au remplacement de certains ponceaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les sommes disponibles à cette fin sont prévues au budget d'immobilisations;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de la part de deux fournisseurs, soit le Centre de rénovation G. Doyon et le Centre du Ponceau Courval inc.

Centre de rénovation G. Doyon	24 184,10 \$
Centre du Ponceau Courval inc.	13 083,00 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal octroie au Centre du Ponceau Courval inc. le contrat pour la fourniture des ponceaux à être installés sur son territoire pour l'année 2021, pour la somme maximale de 13 083 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 23 040 00 023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.4 Achat d'une débroussailleuse
RÉSOLUTION 2021-038**

CONSIDÉRANT l'acquisition d'un tracteur en septembre 2020 afin de procéder au déneigement de certains chemins privés et stationnements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les opérations de fauchage et débroussaillage légers pourraient être réalisées par les employés municipaux avec les équipements nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une débroussailleuse permettrait la réalisation de ces travaux à l'interne, rentabilisant par le fait même l'acquisition du tracteur;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues par Machinerie CH et par le Centre Agricole Wotton inc. :

Machinerie CH	17 000 \$
Centre Agricole Wotton inc.	15 600 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal octroie au Centre Agricole Wotton inc. le contrat pour la fourniture d'un broyeur de marque ORSI, modèle Primastist GS Offset 220, au montant de 15 600 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue;

QUE les fonds soient puisés à même le fonds de roulement, pour une période de remboursement de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.5 Achat de feux de circulation de chantier
RÉSOLUTION 2021-039**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité réalise chaque année divers travaux de voirie sur le réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent fréquemment d'obstruer les voies de circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de feux de circulation de chantier permet de rendre sécuritaire la zone des travaux sans avoir recours à des signaleurs;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues par Signal Services inc. et par Fusion Signalisation :

Signal Services inc.	7 930 \$
Fusion Signalisation	6 600 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODOER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal octroie à Fusion Signalisation le contrat pour la fourniture de feux de circulation de chantier au montant de 6 600 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

QUE les fonds soient puisés à même le fonds de roulement, pour une période de remboursement de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Travaux printaniers d'urgence RÉSOLUTION 2021-040

CONSIDÉRANT QUE chaque printemps, plusieurs chemins subissent des dommages importants lors de la période de dégel;

CONSIDÉRANT QUE ces dommages nécessitent des interventions urgentes afin d'assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au budget d'opération 2021 pour l'entretien du réseau routier.

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise le directeur aux services techniques, M. Mario Lazure, à procéder aux travaux printaniers de réparation d'urgence pour une somme ne dépassant pas 25 000 \$;

QUE les fonds soient puisés à même les fonds 02 320 00 521 et 02 320 00 621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Travaux réalisés dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale Résolution 2021-41

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire une reddition de compte pour la subvention obtenue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT QUE la somme des dépenses admissibles doit correspondre au montant versé en subvention soit 415 603 \$;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés la même année de la réception de la lettre de confirmation de l'aide financière sont admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a réalisé pour 415 603 \$ de travaux en 2020 sur les routes ciblées par ce programme.

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Solange Masson, à transmettre les preuves et les documents nécessaires à la reddition de compte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Adoption du rapport financier 2020 de la Régie incendie des Rivières RÉSOLUTION 2021-042

CONSIDÉRANT QUE le directeur de la Régie incendie des Rivières, M. Stéphane Laroche, dépose le rapport financier 2020 à la Municipalité de Dudswell.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal adopte le rapport financier déposé par M. Stéphane Laroche, directeur général de la Régie incendie des Rivières, pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. URBANISME

**9.1 Offre d'achat du lot 6 275 400
RÉSOLUTION 2021-043**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell possède actuellement 5 terrains résidentiels en vente sur la rue Pauline-Gosselin;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposé par M. Daniel Turmel et Mme Ginette Breton pour le lot 6 275 400, au montant de 10 000 \$, incluant un premier dépôt de 2 500 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal accepte l'offre d'achat déposé par M. Turmel et Mme Breton d'une somme de 10 000 \$;

QUE le conseil municipal mandate Mme Mariane Paré, maire, ainsi que Mme Solange Masson, directrice générale, pour la signature de l'acte de vente chez l'étude Moreau Paquette, notaires inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 Offre d'achat du lot 6 275 403
RÉSOLUTION 2021-044**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell possède actuellement 5 terrains résidentiels en vente sur la rue Pauline-Gosselin;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par M. Yvan Lessard et Mme Linda Roy pour le lot 6 275 403, au montant de 10 000 \$, incluant un premier dépôt de 2 500 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal accepte l'offre d'achat déposé par M. Lessard et Mme Roy, au montant de 10 000 \$;

QUE le conseil municipal mandate Mme Mariane Paré, maire, ainsi que Mme Solange Masson, directrice générale, pour la signature de l'acte de vente chez l'étude Moreau Paquette, notaires inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.3 Demande de dérogation mineure – Lot 4 198 317
RÉSOLUTION 2021-045**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser la construction d'une résidence sur un lot d'une superficie de 2 733,1 mètres carrés et d'un frontage de 30,48 mètres;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

CONSIDÉRANT QUE le lot a été inscrit à la circonscription foncière de Compton en 1985;

CONSIDÉRANT QU'à cette époque, la Municipalité appliquait les normes de lotissement du premier règlement de contrôle no 14-82 adopté en 1983;

CONSIDÉRANT QUE dans le RCI de 1983, un lot non desservi devait avoir une superficie minimale de 3 000 mètres carrés et un frontage de 46 mètres;

CONSIDÉRANT QUE si l'analyse de la demande est basée sur les normes de lotissement du RCI de 1983, la dérogation serait mineure;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de lotissement causerait préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit des propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure demandée pour le lot 4 198 317 aux conditions suivantes :

Que la façade de la maison projetée donne sur le 43^e chemin;

Que la maison projetée soit implantée à 10 mètres maximum de la ligne avant.

Et ce, dans le but de faciliter l'intervention du service de prévention des incendies à l'avenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Dépôt du procès-verbal du CCU du 10 février 2021

La directrice générale dépose le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif en urbanisme, tenue le 10 février 2021.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Dépôt du bilan 2020 du Mouvement j'y participe

La directrice générale dépose le bilan 2020 du Mouvement j'y participe.

10.2 Adoption du rapport financier de la Régie intermunicipale des Hameaux RÉSOLUTION 2021-046

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des Hameaux dépose son rapport financier pour l'exercice 2020.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal adopte le rapport financier déposé par M. Dany Roux, directeur général de la Régie intermunicipale des Hameaux, pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.3 Candidature citoyenne au comité consultatif en environnement
RÉSOLUTION 2021-047**

CONSIDÉRANT QUE deux postes sont actuellement disponibles au comité consultatif en environnement;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la candidature de Mme Jordane Dion.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal accepte la candidature de Mme Jordane Dion au comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.4 Plan d'action concerté sur la réduction des matières résiduelles
RÉSOLUTION 2021-048**

CONSIDÉRANT QU'une ressource a été engagée par les municipalités de Dudswell et East Angus pour élaborer un plan d'action visant la réduction à la source des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'une présentation des actions a été effectuée auprès de l'ensemble des conseils municipaux le lundi 10 février 2020;

CONSIDÉRANT QU'un plan d'action réalisé par le comité de pilotage composé d'élus et des directeurs généraux a été déposé par la chargée de projet, Mme Daphnée Carmel;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche s'inscrit dans l'axe 5 de notre planification stratégique, soit « Une gestion intégrée et responsable des déchets ».

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell appuie le comité de travail dans la mise en œuvre du plan d'action pour la réduction des matières résiduelles;

QUE le comité soit mandaté pour la réalisation des priorités 2021, pour la somme de 20 000 \$ taxes incluses;

QUE le montant de 20 000 \$ soit réparti de manière égale entre les deux (2) municipalités, soit 10 000 \$ par municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.5 Écocentres mobiles
RÉSOLUTION 2021-049**

CONSIDÉRANT QUE les écocentres mobiles sont une action du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François, coordonnateur du suivi du PGMR, souhaite que toutes les municipalités de la MRC du Haut-Saint-François participent aux écocentres mobiles et s'engagent par résolution;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a précisé son objectif à son plan d'action 2021 et y a prévu la répartition des responsabilités avec les municipalités et les budgets nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a l'expérience nécessaire et a donc rassemblé les meilleures pratiques pour qu'un écocentre mobile connaisse le succès, à la fois en termes d'efficacité, de résultat et de coût;

CONSIDÉRANT QU'un des facteurs qui influence la participation citoyenne à valoriser ses matières résiduelles est la proximité du point de dépôt et que la MRC a pris l'engagement, à l'unanimité de son conseil, que soit instauré au moins une édition d'écocentre mobile dans chacune des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE tout investissement en détournement de matières résiduelles de l'enfouissement par un modèle démontré efficace constitue une économie d'enfouissement et un meilleur retour de redevances pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche s'inscrit dans l'axe 5 de notre planification stratégique, soit « Une gestion intégrée et responsable des déchets ».

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell collabore à ce projet en y investissant les ressources humaines et financières nécessaires, conjointement avec la MRC et que soit organisé six (6) écocentres mobiles en 2021 sur notre territoire selon ce calendrier :

- 7 et 8 mai
- 11 et 12 juin
- 9 et 10 juillet
- 13 et 14 août
- 10 et 11 septembre
- 8 et 9 octobre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Dépôt du procès-verbal du CCE du 11 février 2021

La directrice générale dépose le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif en environnement, tenue le 11 février 2021.

11. LOISIR ET CULTURE

11.1 Fête nationale -Demande de subvention RÉSOLUTION 2021-050

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable de déposer une demande de subvention au Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ) dans le cadre de la Fête nationale doit être dûment identifiée par résolution.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal mandate Mme Marie-Pierre Hamel, agente aux communications et aux événements, à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales, au montant de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Fête nationale - adoption du budget RÉSOLUTION 2021-051

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite participer à l'organisation de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QU'un comité de citoyens sera formé pour l'élaboration d'une programmation en conformité avec les règles sanitaires reliées à la pandémie en vigueur au moment de l'événement.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal octroie un budget de 6 000 \$ au comité d'organisation qui sera formé, pour la programmation des activités dans le cadre de la Fête nationale sous la supervision de Mme Marie-Pierre Hamel, agente aux communications et aux événements;

QUE les fonds soient puisés à même les postes budgétaires 02 702 00 447 et 02 701 00 447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Fête des bénévoles – adoption du budget RÉSOLUTION 2021-52

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles sont importants dans la vie communautaire de la municipalité de Dudswell;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation d'une fête soulignant le travail des bénévoles fait partie des événements mis de l'avant par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie, la tenue d'une telle activité n'est pas possible;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de tout de même souligner le travail des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche s'inscrit dans l'axe 6 de notre planification stratégique, soit « Des citoyens satisfaits et engagés ».

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Mme Marie-Pierre Hamel, agente aux communications et aux événements, dispose de la somme de 1 650 \$ taxes incluses, pour l'achat de cadeaux qui seront remis aux bénévoles de la municipalité de Dudswell;

QUE les fonds soient puisés à même le poste budgétaire 02 702 00 447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DÉVELOPPEMENT

13. TRÉSORERIE

13.1 Comptes RÉSOLUTION NO 2021-053

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et aux autorisations de paiement des comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés et à payer faite conformément aux engagements de crédits pris par le conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la liste des comptes soit approuvée et que leur autorisation de paiement soit confirmée.

Chèques

1147	Bergeron Gilles	Remboursement - accompte achat de lot	2 500.00
1148	Societe Canadienne des Postes	Frais de poste	325.00
1149	Avizo Experts-Conseils	Relevé topographique - réseaux rue High	2 540.95
1150	9146-8801 Québec inc.	Contrat de déneigement - 2020-2021	24 589.32
1151	C. Reg.Services Bibliothèques	Contribution – 2021	8 274.64
1152	Centre Rénovation G. Doyon	Pièces & accessoires – voirie	407.95
1153	Cote Sophia	Remboursement - licence de chien	20.00
1154	Do-Mar	Entretien & réparation – bâtisse	945.67
1155	Enseignes A-Gagnon	Coroplast - règlement glissade	102.17
1156	Eurofins Environex	Analyse – laboratoire	356.13
1157	Fabrique St-Francois-de-Laval	Entente de Location - église St-Clément	818.00
1158	Fonds Information Territoire	Mutations – janvier 2021	48.80
1159	James Cynthia	Contrat de vidange - lac Miroir 2020-2021	993.04
1160	J.M. Laroche Inc.	Contrat d'entretien – Éclairage	626.61
1161	J.N. Denis Inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	1036.76
1162	Lessard Mecanique	Entretien & réparation - véhicule incendie	606.10
1163	M.R.C. du Haut Saint-Francois	Téléphonie IP & fibre optique	1 708.19
1164	PG Solutions inc.	Fourniture de bureau	731.94
1165	Service de Pneus Comeau inc.	Entretien & réparation - véhicule voirie	297.10
1166	Quebecom Info Plus	Site web	2 759.40
1167	Regie de Recuperation Estrie	Quote part - 2021 (1er versement)	3 780.00
1168	Régie Intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	7 526.32
1169	Regie Incendie Rivière	Essence - véhicules incendie	230.50
1170	Robitaille Equipement inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	565.68
1171	Scies à Chaines Claude Carrier	Pièces & accessoires - véhicule voirie	5.00
1172	Sinto Inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	348.37
1173	Transport des Personnes HSF	Cotisation annuelle – 2021	7 344.00
1174	Ville de East Angus	Cour municipale	9 196.37
1175	Wurth Canada Ltee.	Pièces & accessoires – voirie	437.32
1176	Bell Gaz Ltée	Propane – caserne	348.86
1177	Communications Jn-Pierre Patry	P'tit Bottin – 2021	396.66
1178	Fédération Québécoise Muni.	Services juridiques - chemins privés	74.73
1179	Telmatik	Appels d'urgence	86.23
1180	Filgo Energie/Thermoshell	Huile à chauffage - salle paroissiale & H.V.	1 378.00
1181	Laplante Karine	Location terrain – antenne	1 500.00
1182	Collin Marie-Pier	Remboursement – livres	16.59
1183	Alarme CSDR	Ajout de code - Manon Paré	17.25
1184	Aquatech	Forfaitaire - e-p & e-u	10 731.76
1185	Ascenseur de l'Estrie	Service d'entretien trimestriel – ascenseur	243.95
1186	Autographiques de L'estrie Inc.	Logos imprimés - véhicule voirie (tracteur)	373.95
1187	Bell Gaz Ltee	Propane – caserne	414.25
1188	Centre de Rénovation G. Doyon	Pièces & accessoires – voirie	434.98
1189	Centre Agricole Wotton	Entretien & réparation - véhicule voirie	893.17
1190	Chauffage Yvon Gadbois	Entretien & réparation - H.V.	719.29
1191	Distribution outils E. Galipeau	Pièces & accessoires - véhicule voirie	258.67
1192	Le Groupe A & A	Photocopies	367.20
1193	Installation Sylvain Pelletier Inc.	Entretien & réparation - véhicule incendie	366.39
1194	J.M. Laroche Inc.	Contrat d'entretien – 2021 & entretien	2 657.94

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

1195	J.N. Denis Inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	161.00
1196	Lessard Mecanique	Entretien & réparation - véhicule voirie	55.18
1197	L'heureux Audrey	Remboursement - couches lavables	100.00
1198	Centre Location Ideale Enr.	Pièces & accessoires – voirie	490.95
1199	Martech Inc.	Plaques de rues	445.53
1200	Ministre des Finances	Frais annuels - 2021 (ascenseur)	89.51
1201	Régie Intermunicipale du HSF	Enfouissement – déchets	1 078.16
1202	Regie Inter.Sanitaire Hameaux	Collecte ordures & récupération	9 095.67
1203	Rouleau Jean-Pierre	Remboursement - accompte terrain	2 500.00
1204	Scies à Chaines Claude Carrier	Pièces & accessoires – voirie	158.69
1205	Strongco	Lame niveleuse – voirie	7 934.58
1206	Tardif Diesel Inc.	Entretien & réparation - véhicule incendie	997.56
1207	Filgo Energie/Thermoshell	Huile à chauffage - H.V.	773.70
1208	Les Entreprises Dolbec	Pièces & accessoires – voirie	42.30
1209	Tanguay Francine	Remboursement - accompte terrain	2 500.00

Prélèvements

638	Macpek Inc.	Pièces & accessoires – voirie	226.99
639	Macpek Inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	97.50
640	Macpek Inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	91.72
641	Macpek Inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	19.50
642	Macpek Inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	125.38
643	Macpek Inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	80.48
644	Macpek Inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	222.68
645	Beauregard Gest. Communi.	Honoraires professionnels	638.11
646-648	Hydro Quebec	Électricité	1 525.27
649-652	Macpek Inc.	Pièces & accessoires - véhicule voirie	869.31
653	Basta Communication	Site Web	5 205.96
654-657	Bell Canada	Téléphone	438.94
658-674	Hydro Quebec	Électricité	5 021.83
675	Ministere du Revenu du Canada	DAS – janvier 2021	16 634.65
676	Agence du Revenu du Canada	DAS – janvier 2021	6 118.55
677	S.A.A.Q.	Immatriculations	9 893.71
678	Services cartes Desjardins	Divers	932.02
679	Services cartes Desjardins/Sonic	Essence – voirie	3 984.56

Le tout pour un montant total de 178 825.59 \$.

Un montant de 56 797.28 \$ a été versé en salaire pour la période du 1er au 28 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. AVIS DE MOTION

15. ADOPTION DE RÈGLEMENT

15.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement d'emprunt camion 10 roues avec équipements de déneigement no 2021-259

La directrice générale dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement d'emprunt camion 10 roues avec équipements de déneigement no 2021-259.

Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 164, il n'y a eu aucune demande donc le Règlement 2021-259 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

**15.2 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 2021-261 pour le programme TECQ 2019-2023
RÉSOLUTION 2021-054**

Concernant des dépenses en immobilisations relativement à la réalisation de divers travaux de génie civil, de voirie, d'aqueduc et d'égout et la réfection de divers bâtiments municipaux et autorisant, à ces fins, un emprunt de 1 497 100 \$.

CONSIDÉRANT le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

CONSIDÉRANT l'aide financière de 1 058 243 \$ accordée à la Municipalité dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QU'afin de bénéficier de l'aide financière, la Municipalité doit maintenir un seuil minimal d'immobilisations dans ses infrastructures de 443 000 \$ pour la durée du programme;

CONSIDÉRANT QUE les projets énumérés à l'annexe « A » constituent des projets admissibles dans le cadre du programme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 1^{er} février 2021.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ (CONTRE : MICHEL GAGNÉ)**

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

La Municipalité de Dudswell est autorisée, par le présent règlement, à effectuer des dépenses en immobilisations pour une somme de 1 497 100 \$, le tout tel que plus amplement décrit à l'annexe « A » du présent règlement.

Article 2

Le conseil est autorisé à dépenser, aux fins du présent règlement, une somme n'excédant pas 1 497 100 \$. Pour se procurer cette somme, le conseil est autorisé à emprunter jusqu'à concurrence d'un montant de 1 497 100 \$ remboursable en vingt (20) ans.

Article 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

Article 4

Dans le cas où le coût réel des travaux décrits à l'annexe « A » serait plus ou moindre que le coût estimé dans le présent règlement, tout solde non requis dans un cas pourra être utilisé pour ce qui manque dans un autre cas.

Article 5

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue à l'article 2.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 6

Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Dudswell, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Mariane Paré
Maire

Solange Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ANNEXE «A» DESCRIPTION DES TRAVAUX

I) RUE BISHOP (du ruisseau à l'extrémité) Travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie	SOUS-TOTAL I)	400 000 \$
II) RUE HIGH (de la rue Main à l'extrémité) Travaux de voirie	SOUS-TOTAL II)	190 000 \$
III) AQUEDUC SECTEUR BISHOPTON (tronçon S-115 et ajout de télémétrie) Travaux d'aqueduc	SOUS-TOTAL III)	100 000 \$
IV) RUE GILBERT Remplacement de la conduite d'aqueduc et travaux de voirie	SOUS-TOTAL IV)	125 000 \$
V) CENTRE COMMUNAUTAIRE (193, rue Principale Est) Réfection et agrandissement du bâtiment	SOUS-TOTAL V)	350 000 \$
VI) HÔTEL DE VILLE (167, rue Main) Réaménagement du rez-de-chaussée et mise à niveau des systèmes mécaniques	SOUS-TOTAL VI)	<u>75 000 \$</u>
	TOTAL I+II+III+IV+V+VI	1 240 000 \$
	Imprévus (5 %) :	62 000 \$
	Honoraires (5 %) :	62 000 \$
	Frais de financement (5 %)	<u>62 000 \$</u>
	TOTAL AVANT TAXES :	1 426 000 \$
	T.P.S. (5 %)	71 300 \$
	T.V.Q (9.975 %)	<u>142 240 \$</u>
	TOTAL AVANT RETOUR DE TAXES :	1 639 540 \$
	Ristourne T.P.S (100 %)	71 300 \$
	Ristourne T.V.Q (50 %)	<u>71 140 \$</u>
	GRAND TOTAL :	1 497 100 \$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

16. DIVERS

17. PRÉSENTATION DE PROJETS CITOYENS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

18.1 Réponses aux questions des citoyens

18.2 Période de questions des citoyens

Environ 10 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

19. POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Mariane Paré, présidente d'assemblée, déclare la clôture de l'assemblée.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 20 h 02.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

Présidente

Secrétaire

Mariane Paré
Maire

Solange Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière